

Partie Acteurs

<u>Introduction</u>	P.21	Charte Lodévois-Larzac <i>Compétences</i> <i>Le Centre de Ressources du patrimoine</i> <i>L'inventaire du patrimoine</i> Les Cahiers du Lodévois-Larzac Le Recueil de la mémoire L'aide à la maîtrise d'ouvrage des projets patrimoniaux <i>L'action culturelle</i> Les Saisons du Lodévois-Larzac	P.27	Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault P.32 <i>Compétences reliées au patrimoine</i> III -La protection et la mise en valeur de l'environnement VI -Opération Grand Site de St-Guilhem et gorges de l'Hérault VII -Le tourisme <i>Actions menées par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en faveur du patrimoine</i> Inventaire du patrimoine bâti public non protégé Circuits Rando Fiche et brochure Office de Tourisme intercommunal
<u>Collectivités territoriales</u>	P.22	CPIE Causses Méridionaux P.28 <i>Identité des CPIE</i> Au service de l'intérêt général Une logique territoriale Un assemblage de compétences Des associations de partenaires Un fonctionnement en réseau <i>Territoire d'intervention du CPIE</i> <i>Programme d'action 2008 du CPIE</i>	P.28	Opération Grand Site de Saint-Guilhem P.33 <i>Programme de valorisation selon 5 grands objectifs</i> Axe 1 : réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone Axe 2 : valorisation de sites, paysages et monuments Axe 3 : gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles Axe 4 : amélioration de l'accueil et de l'animation Axe 5 : gestion et l'animation de l'Opération Grand Site Les actions actuellement débutées Axe 1 : réorganisation des déplacements automobiles Axe 2 : valorisation de sites, paysages et monuments Axe 3 : gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles Axe 4 : amélioration de l'accueil et de l'animation Axe 5 : gestion et animation de l'Opération Grand Site
Conseil Régional Languedoc- Roussillon P.22 <i>Stratégie politique régionale patrimoniale</i> Thématiques patrimoniales Secteurs d'activités <i>Service du Patrimoine Régional</i> Inventaires <i>Environnement</i> La Région protège ses espaces et ses espèces <i>Schéma Régional de Développement Touristique</i> Les propositions du schéma en lien avec le patrimoine <i>Langues et cultures régionales</i> Langue occitane Culture occitane		Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles P.29 <i>Objectifs du Syndicat</i> <i>Principaux enjeux du Syndicat</i> <i>Programme d'actions 2008-2010</i> Obj. 1: Protection, restauration, gestion de la qualité du site Obj. 2: Elaboration d'un projet économique durable Obj. 3: Connaissance, gestion et évaluation du Grand Site	P.29	Communauté de communes du Clermontais P.34 <i>Compétences</i> Compétences en étroite relation avec le patrimoine Autres compétences <i>Actions pour la mise en valeur du patrimoine</i>
Conseil Général Hérault P.24 <i>Schéma de développement pluriannuel du Patrimoine culturel 2007-2010</i> Animer un réseau des sites et des musées Valoriser le patrimoine bâti Mettre en lumière l'archéologie départementale Elargir les publics <i>Propriétés foncières</i> Les Domaines départementaux <i>Environnement</i> La Maison départementale de l'environnement Un volet spécifique au Patrimoine naturel dans le pôle «environnement, eau, cadre de vie, aménagement rural» <i>La filière touristique en lien étroit avec le Comité Départemental de Tourisme (CDT)</i> Qualité : labelliser Professionnaliser les emplois Aide au projet Promouvoir l'offre <i>Domaine culturel</i> Le domaine d'O <i>Service éducatif</i> Dispositif «collège et patrimoine»		Communauté de communes du Lodévois P.30 <i>Compétences</i> Compétences en étroite relation avec le patrimoine Autres compétences <i>Actions menées par la CC et l'OT du Lodévois</i> Circuits et balades Guides et brochures Métiers d'Art	P.30	Syndicat Mixte de Gestion du Salagou P.35 <i>Schéma d'interprétation du patrimoine</i> <i>Plan de gestion du Salagou</i> Axe 1 : «Gestion de la fréquentation autour du Lac» Axe 2 : «Gestion du grand espace : bâti, agricole et naturel» Axe 3 : «Animation de la vie locale» <i>Les actions prévues pour 2008</i> <i>La Charte architecturale et paysagère du Salagou</i> Charte paysagère du site classé du Salagou
Communauté de communes Lodévois-Larzac P.26 <i>Compétences</i> Compétences obligatoires Compétences optionnelles <i>3 axes pour un projet de territoire</i> Axe 1 : la valorisation du patrimoine <i>Principales actions patrimoniales depuis 2006</i>	P.26	Ville d'Art et d'Histoire de Lodève P.31 <i>Réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire</i> Le label Une politique de valorisation du patrimoine <i>Principales missions</i> Animation du patrimoine Communication Service éducatif Accueil/relais <i>Perspectives</i> Gestion des archives Signalétique patrimoniale Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine Projet de Pays d'Art et d'Histoire	P.31	<u>Acteurs locaux</u> P.36
				Associations P.36 <i>Liste des associations liées au patrimoine</i> <i>Regroupement CAPAC sur le Clermontais</i>
				<u>Bilan acteurs</u> P.37





Introduction

D'après la méthodologie utilisée, les acteurs sont des éléments incontournables qu'il est fondamental de référencer au sein du diagnostic du schéma d'interprétation. Dans un désir d'impliquer au maximum ces acteurs, une partie spécifique du présent diagnostic leur est attribuée.

Le choix des acteurs présentés au sein de ce diagnostic résulte de l'identification par le Pays des principaux partenaires territoriaux à associer à cette mission. Ils ont tous été rencontrés au cours du stage et invités lors des comités techniques.

Le contenu de cette partie est un préalable nécessaire pour structurer un réseau d'acteurs, et apporte une vision d'ensemble du rôle et des échelles d'intervention de chaque acteur du territoire, en fonction des différents éléments recueillis durant les entretiens.

Conseil Régional Languedoc-Roussillon

La décentralisation marque la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales avec comme objectifs une meilleure efficacité de l'action publique et le développement d'une démocratie de proximité. Les deux grands moments sont les lois Defferre en 1982-1983 ainsi qu'un ensemble de lois et de réformes constitutionnelles pris en 2003 et 2004.

Les Régions et les Départements apparaissent comme les principaux bénéficiaires des transferts de compétences effectués depuis 1982. Ainsi, les compétences, les effectifs et les budgets des Conseils Régionaux et Généraux ont largement augmenté, comme l'atteste l'intégration du Service Régional de l'Inventaire au Conseil Régional suite à la loi du 13 Août 2004.

Stratégie politique régionale patrimoniale

La politique régionale en matière de patrimoine devra favoriser l'accès à la culture pour tous et partout, en transformant les sites patrimoniaux en lieux de vie, avec un objectif de développement et d'équilibre des territoires.

Il s'agit d'orienter l'action du Conseil Régional en priorité sur 5 thèmes caractéristiques du patrimoine du Languedoc-Roussillon, sur lesquels s'appuyer pour construire l'identité régionale pour les habitants et son image culturelle et touristique. Ce projet s'articule autour de 4 secteurs d'activité sur lesquels le Conseil Régional interviendra en priorité.

Thématiques patrimoniales

- Patrimoine antique et archéologique
- Patrimoine fortifié
- Spiritualité médiévale
- Mémoire des villes
- La région, carrefour des migrations

Secteurs d'activités

- Valorisation touristique du patrimoine, dans le cadre du Schéma de Développement Touristique Régional
- Soutien aux filières économiques du patrimoine
- Education aux patrimoines et à l'histoire
- Soutien de la recherche en histoire, archéologie, ethnologie et inventaire

AIDES DU CONSEIL REGIONAL POUR LES PROJETS PORTANTS SUR LES THÉMATIQUES PATRIMONIALES PRIORITAIRES

- 1) Valorisation du patrimoine régional matériel et immatériel : expositions, activités pédagogiques, publications, création et diffusion d'outils de médiation, organisation de visites et d'ateliers, manifestations culturelles, conférences,...
- 2) Conservation et restauration : MH inscrits ou classés, sites UNESCO, label musées de France, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Secteurs Sauvegardés, ZPPAUP
- 3) Construction d'équipements structurants et leur rénovation : centres d'interprétation, lieux de mémoire, aménagements de sites, de musées
- 4) Acquisition de matériel : services pédagogiques, projets de mise en valeur et muséographie
- 5) Acquisition d'oeuvres et de fonds patrimoniaux : musées de France (FRAM), bibliothèques
- 6) Numérisation et mise en réseau des fonds patrimoniaux : musées, bibliothèques, archives et centres de recherche

Service du Patrimoine Régional

Depuis l'intégration du Service Régional de l'Inventaire dans ses services, le Conseil Régional intervient directement dans les domaines de l'étude et de la valorisation du patrimoine, par l'intermédiaire de son Service du Patrimoine Régional afin de réaliser l'inventaire du patrimoine des pôles touristiques définis par le Schéma Régional de Développement Touristique.

L'inventaire général pourra intervenir, sous la forme d'un accompagnement méthodologique, dans le cadre de projets de développement local retenus dans les contrats entre le Conseil Régional et ses partenaires : Départements, Communautés d'Agglomération et de communes, Pays, PNR, sous réserve de convention et d'inscription des projets proposés dans la stratégie politique régionale patrimoniale.

Inventaires

2 cantons (Gignac et Clermont-l'Hérault) ont été inventoriés par le SRI Languedoc-Roussillon, la distribution des informations se faisant soit au travers des fonds Mérimée et Palissy, soit par l'intermédiaire des publications de la collection «Images du Patrimoine».

Actuellement, le Service Régional de l'Inventaire est en cours de réalisation de l'inventaire des caves coopératives du Languedoc-Roussillon, action menée par ses propres moyens.

Il faut également noter que le Conseil Régional participe et soutient financièrement les actions menées par la Charte Lodévois-Larzac, reconnue comme étant exemplaire en matière d'inventaire du patrimoine.

Le Patrimoine dans son ensemble est une notion qui peut également toucher d'autres domaines d'intervention de la Région comme l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture occitane, le tourisme, l'habitat,...

Il s'agit donc ici de ne pas limiter la notion de Patrimoine et par conséquent, de bien cerner quels services régionaux sont les plus adaptés à participer techniquement, financièrement ou moralement à tel ou tel projet, en fonction des compétences de ces services.



Environnement

La Région Languedoc-Roussillon possède un patrimoine environnemental exceptionnel et se doit d'assurer et de maintenir l'attractivité de son espace (de ses paysages). Aussi une attention systématique à la préservation du cadre de vie est portée par la Région dans une logique de développement durable.

6 grands objectifs ont ainsi été définis, le premier concernant particulièrement la notion de patrimoine naturel.

- La Région protège ses espaces et ses espèces
- Un plan régional d'éducation à l'environnement pour un développement durable
- Vers des énergies propres
- Gérer l'Eau durablement et prévenir les inondations
- Prévenir et gérer les déchets des professionnels
- Chèque solaire

La Région protège ses espaces et ses espèces

Première région française pour la biodiversité (avec 70% des espèces animales et 47% des habitats prioritaires français), le Languedoc-Roussillon n'en possède pas moins un patrimoine fragile et menacé. Pression démographique (300 000 nouveaux arrivants sont attendus d'ici 2015), pollution ou abandon de certaines pratiques agricoles mettent en péril les espaces naturels.

En partenariat étroit avec les différents acteurs concernés, la Région a investi 11,6 millions d'euros en 2006 pour mettre en oeuvre une politique équilibrée en faveur de la biodiversité.

Cette stratégie suit 6 grands axes :

- préserver les territoires à forts enjeux patrimoniaux,
- gérer, valoriser et ouvrir au public des espaces naturels protégés,
- contribuer à la protection et à la gestion durable du littoral,
- accompagner les évolutions des paysages remarquables,
- développer la connaissance sur le patrimoine naturel,
- coordonner les politiques et mutualiser les compétences.

Si sa biodiversité est l'une des richesses du Languedoc-Roussillon, les connaissances en la matière sont encore limitées, dispersées et difficilement accessibles.

Les actions visant à compléter, actualiser ou diffuser ces connaissances reçoivent donc le soutien de la Région et de l'Etat dans le cadre du CPER : - Observatoire régional de la biodiversité, réseau régional des gestionnaires d'espaces protégés.

Par ailleurs, le CPER soutient des actions visant à améliorer la préservation et la gestion des espaces naturels tels que :

- Plan de gestion des Réserves naturelles nationales et régionales
- Plan de lutte contre les espèces envahissantes
- Plan de conservation des espèces d'intérêt régional

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008

Schéma Régional de Développement Touristique

Comme le prévoit l'article 3 de la loi du 3 janvier 1987 complétée par la loi du 23 décembre 1992, la Région Languedoc-Roussillon a décidé d'engager, dans la concertation, une réflexion prospective afin de se doter depuis 2006 d'un Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT).

Les propositions du schéma en lien avec le patrimoine

AXE 1 : PROMOTION DU TOURISME

Action 4 : développer la promotion et le marketing des Voies de découverte d'envergure régionale

- définition d'un réseau de voies historiques et patrimoniales
- définition d'un réseau de « cheminement touristique » entre les pôles touristiques régionaux tels que précisés dans l'axe 3,
- promotion et signalisation de ces itinéraires.

AXE 3 : STRUCTURATION DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES

Objectif : orienter les investissements publics et privés liés au tourisme vers :

- une amélioration de la qualité,
- l'évolution et la diversification de l'offre par la création de produits nouveaux et l'allongement de la période touristique,
- la création de passerelles entre les territoires touristiques,
- la création dans la région de produits touristiques rentables,
- les aménagements en faveur de l'accessibilité des équipements touristiques aux personnes handicapées.

Dispositif des pôles touristiques

La Région se propose de choisir 15 à 20 pôles touristiques en concertation avec les Départements, avec lesquels seront définitivement arrêtés la liste et les contours des pôles.

Un pôle touristique est un territoire défini par sa notoriété, son caractère emblématique, la diversité de ses produits (patrimoine, sport...), son attractivité et son potentiel de développement. Les pôles sont des territoires de concertation mais en aucun cas ils ne préfigurent une organisation institutionnelle.

Chaque pôle fera l'objet d'une Charte élaborée avec le Département et le(s) territoire(s) concerné(s) (Agglomérations, Pays, Parcs Naturels Régionaux...).

Cette Charte prendra en compte les spécificités de chaque territoire touristique et définira des perspectives de développement ainsi que des priorités d'investissements :

- équipements touristiques,
- amélioration de l'offre d'hébergement se traduisant différemment selon les secteurs et les segments de marché,
- intervention sur certains projets publics,
- encouragement à la création de produits touristiques relevant du tourisme équestre et sportif, du tourisme vert, des activités de montagne l'été, de l'agrotourisme etc.
- accompagnement des projets des entreprises.

Voici les propositions pour les pôles touristiques en milieu rural, dont font partie le **Cirque de Navacelles et Saint-Guilhem-le-Désert, seuls pôles touristiques du Pays d'Hérault** à appartenir à cette catégorie :

- consolider les hébergements ruraux : aide à la transmission de l'hôtellerie familiale,
- accompagner la filière thermale dans son évolution,
- développer une offre d'hébergements de caractère,
- aider au développement des grands sites patrimoniaux,
- valoriser l'offre d'agrotourisme (circuits courts et produits touristiques spécifiques),
- inciter à la création de produits touristiques spécifiques.

Langues et cultures régionales

Langue occitane

L'avenir d'une langue est assuré quand 30% au moins de la population d'un territoire est en capacité de la parler. Chaque année, l'occitan perd des locuteurs, parce que son image est dévalorisée, parce qu'il n'est plus transmis dans les familles, parce qu'il n'est pas suffisamment enseigné à l'école, parce que les adultes souhaitant l'apprendre ne trouvent pas assez de cours.

Considérant que c'est à partir de la langue qu'une culture vit et se développe, la Région Languedoc-Roussillon souhaite parvenir, d'ici 2015, à inverser ce processus et retrouver un nombre de locuteurs en progression.

Pour ce faire, la Région Languedoc-Roussillon entend :

- Favoriser l'enseignement de la langue occitane en milieu scolaire,
- Favoriser l'enseignement de l'occitan pour les adultes.

Culture occitane

La Région Languedoc-Roussillon choisit de rendre la culture occitane, «l'art du bien vivre ensemble dans le respect de chacun», accessible au plus grand nombre de ses habitants, qu'ils maîtrisent ou non la langue occitane.

Considérant qu'une offre culturelle de qualité, accessible à tous est en mesure de susciter l'envie d'apprendre l'occitan, la Région Languedoc-Roussillon entend :

- Soutenir les professionnels de la culture occitane pour la création et la diffusion de leurs oeuvres dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, de l'édition et de la littérature orale.
- Soutenir les structures qui intégreront la diffusion et la création de spectacles occitans dans leur programmation.
- Soutenir certains hauts lieux de la culture populaire qui témoignent encore aujourd'hui de la vivacité des traditions occitanes et constituent un élément fort du lien social.

Conseil Général Hérault

Le Conseil Général de l'Hérault, tout comme le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, sont des partenaires très importants, notamment pour leurs aides techniques et financières.

Le Département de l'Hérault est également un acteur primordial en matière de patrimoine car il possède de nombreux biens patrimoniaux, tels que les Domaines Départementaux.

Bien que très impliqué par les problématiques patrimoniales, le Conseil Général, à l'instar du Conseil Régional, n'intègre dans son volet patrimoine que le patrimoine culturel. Il faut alors jongler avec les volets «Environnement», «Tourisme» ou encore «Culture», si l'on désire obtenir une vision complète du patrimoine au sein de l'organisation du Département.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT PLURIANNUEL DU PATRIMOINE CULTUREL 2007-2010

Le service du patrimoine culturel du Conseil Général de l'Hérault se compose, en 2006, de 10 agents dont les spécialités recouvrent à peu de choses près, le champ du patrimoine culturel : patrimoine bâti, archéologie, histoire, ethnologie, musées...

Ce projet de Schéma de Développement du Patrimoine procède de la réflexion engagée autour de la nouvelle politique culturelle du département de l'Hérault. Il se propose de fixer comme objectif du service la mise en valeur du patrimoine à travers 4 mesures principales.

Animer un réseau des sites et des musées

Un nombre étonnant de musées et de sites patrimoniaux sont proposés à la visite dans tout le territoire départemental. Ces établissements, malgré leur petite taille, jouent un rôle important dans la diffusion des savoirs et l'animation touristique.

Pourtant, il n'existe à l'heure actuelle, aucun lien, aucune action commune, aucune mise en réseau de ces établissements en dehors des initiatives prises par la conservation départementale des musées.

Les établissements les plus modestes, par leur taille et leurs activités, se répartissent généralement dans l'arrière-pays et ont souvent du mal à exister. Malgré leur rôle essentiel, les établissements ruraux sont donc fragiles et n'ont la plupart du temps pas accès aux subventions de l'Etat ni de la région.

Le réseau des sites et des musées du département a ainsi deux objectifs majeurs :

- Mettre en place un maillage opérationnel sur le territoire
- Aider le fonctionnement des établissements ruraux.

11 dispositifs, réservés en priorité aux petits établissements ruraux, permettent au Département de proposer son aide technique et financière aux établissements culturels, qui sont par ailleurs classés selon 3 niveaux d'importance afin que l'aide départementale soit différente en fonction des catégories.

- 1) Investissement
- 2) Inventaire
- 3) Recherches et études
- 4) Conservation
- 5) Expositions permanentes
- 6) Expositions temporaires
- 7) Nuit des musées
- 8) Action éducative
- 9) Tourisme
- 10) Equipement
- 11) Publicité et communication

Valoriser le patrimoine bâti

Longtemps négligé, voire ignoré par ses propriétaires, le patrimoine bâti est aujourd'hui un véritable enjeu économique. Le Conseil Général a mis en place plusieurs dispositifs pour aider les propriétaires des monuments protégés et non protégés.

La valorisation du patrimoine, autrefois peu courante, prend aujourd'hui de l'ampleur et le Conseil Général est sollicité en conséquence. Un règlement très précis définit les conditions dans lesquelles l'aide départementale est accordée. Les bénéficiaires sont les propriétaires de monuments : collectivités, associations, particuliers. Les subventions sont accordées pour les études préalables et pour les travaux d'entretien ou de restauration, que les bâtiments soient protégés ou non.

Patrimoine non protégé

Avec la loi du 13 Août 2004, les départements se sont vus confier, en tant que compétence obligatoire, l'entretien du patrimoine rural non protégé. La difficulté est de fixer un cadre à la notion de patrimoine. En raison du nombre important de demandes de subventions, les propriétaires privés sont désormais exclus du dispositif mais peuvent en revanche être aidés par la Fondation du Patrimoine.

L'aide départementale aux propriétaires publics est plafonnée à 30% du montant hors taxes des travaux. Il peut également être proposé de donner une aide bonifiée (50%), aux projets concernant des bâtiments inclus dans un circuit touristique ou valorisés dans le cadre d'une activité pédagogique pérenne.

Patrimoine protégé

On dénombre plus de 500 monuments historiques classés ou inscrits dans l'Hérault qui, pour une grande part, appartiennent à de petites collectivités, à des associations et à des particuliers qui ne peuvent entretenir ces monuments sans un large cofinancement de l'Etat, de la Région et du Département.

Le Conseil Général veut donc maintenir ses aides en faveur du patrimoine protégé, et les développer. Il doit aussi encourager la protection des monuments qui le méritent car il existe encore trop de bâtiments intéressants qui ne sont ni inscrits, ni classés. Pourtant, la protection garantit la pérennité du patrimoine, la pertinence des travaux de restauration et d'entretien et offre en outre un partenariat élargi pour financer les travaux.

Mettre en lumière l'archéologie départementale

L'Hérault affiche l'archéologie comme un élément essentiel de sa personnalité, avec un nombre élevé de chercheurs et une quantité impressionnante de sites archéologiques. Voici les 3 principales volontés affichées par le Département :

Aider les acteurs

- Associations et archéologues
- Fouilles programmées
- Dépôts de fouilles

Ouvrir au public

- Valoriser toutes les périodes archéologiques
- Les sites départementaux, un capital à exploiter
- Approche transversale de l'archéologie avec les autres services du Département

Pour mémoire

- L'archéologie préventive
- Les archives du sol

Elargir les publics

Événementiel

Le rôle du Conseil Général en matière de patrimoine est depuis longtemps bien connu des élus locaux mais il n'en est pas de même du public. L'organisation de manifestations et d'événements permet de combler cette lacune.

- Fête de la transhumance
- Rencontres Départementales de l'Archéologie
- Journées Européennes du Patrimoine
- Prix du patrimoine et des musées

Rendre publique

Publier les résultats de la recherche, les rendre accessibles à tous par la diversité de l'offre :

- Internet
- Téléphone portable
- Livrets de découverte
- Ouvrages éducatifs
- Articles scientifiques



Propriétés foncières

Les Domaines départementaux

Mettre à disposition de tous la grande diversité du patrimoine naturel et des paysages héraultais, offrir à chacun la possibilité de goûter des moments privilégiés dans la nature, telle est l'ambition du Département. Aussi, depuis plus de 20 ans, le Conseil Général met en oeuvre une politique unique en France en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels. Près de 6000 hectares de propriétés départementales ont ainsi été acquis. Aujourd'hui plus de 20 domaines départementaux sont ouverts au public, dont 3 sont situés sur le Cœur d'Hérault :

- Domaine de la Font du Griffon et des lavagnes
- Lac du salagou
- Manufacture royale de Villeneuve

Environnement

La Maison départementale de l'environnement

Elle a pour vocation la sensibilisation et l'éducation à l'environnement du grand public et des scolaires. Ce service du Conseil général de l'Hérault est principalement basé sur le Domaine de Restinclières, à Prades-le-Lez. Il est rattaché au Pôle «environnement, eau, cadre de vie et aménagement rural».

Cette maison, en tant que service public, propose :

- Un lieu vivant d'initiation et d'éducation à l'environnement.
- Un espace d'échanges.
- Un pôle d'informations et de conseils sur l'environnement.
- Un centre de documentation et d'information multimédia en environnement.

Un volet spécifique au Patrimoine naturel dans le pôle «environnement, eau, cadre de vie, aménagement rural»

Le Patrimoine n'est pas simplement abordé par le Conseil Général au sens du patrimoine bâti et culturel car certaines actions du pôle environnement s'intéressent au patrimoine naturel tel que :

- Protection des forêts
- Protection Faune et flore (budget de 610 000€/an)
- Intérêt pour les différents milieux (lacs, rivières, montagnes, littoral)
- Valorisation de la qualité environnementale du vignoble
- Promouvoir la «Balade pleine nature»

La filière touristique en lien étroit avec le Comité Départemental de Tourisme (CDT)

Qualité : labelliser

Le CDT soutient la modernisation et la création des entreprises touristiques dans les campagnes en fonction des demandes spécifiques des Héraultais et des touristes.

Le Département propose également des aides pour rénover ou créer une structure d'hébergement touristique.

Label village caractère

Le Conseil Général et le CDT de l'Hérault sont en cours d'élaboration de ce label, qui s'inscrit dans le schéma départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs de l'Hérault 2005-2010. Cette démarche a pour but de valoriser le patrimoine rural protégé ou non, de revitaliser l'espace rural au travers d'un réseau de villages typiques et d'impliquer les acteurs locaux.

Réseau vert

Aménagé et entretenu par le Département, le Réseau vert® traverse l'Hérault d'Est en Ouest. Il offre aux randonneurs à pied, à VTT ou à cheval, 500 km de chemins balisés et sécurisés sur 18 étapes d'environ 30 km.

Des balises de sécurité tous les 500 m, des bornes de direction et de distance, des panneaux d'information, des plans, des jeux... facilitent et agrémentent la randonnée. Un repos bien mérité est possible dans les nombreux relais, refuges ou aires de bivouac.

Professionnaliser les emplois

Augmenter le nombre d'emplois générés par le tourisme et surtout les pérenniser, c'est l'objectif du Département qui participe à la professionnalisation et l'actualisation des 15 000 emplois saisonniers en collaboration avec l'ANPE, la DDTEFP et l'AFPA.

Aide au projet

Le Département peut aider lors de la phase de définition d'un projet :

- informations sur les aides financières
- analyse de faisabilité, du marché, des cibles
- orientation vers les partenaires institutionnels et techniques (fédérations, structures de développement touristiques...)
- contact avec des partenaires financiers ou des exploitants
- recherche du site le plus approprié

Promouvoir l'offre

Le CDT fait connaître et valorise la richesse de l'offre touristique héraultaise en France et à l'étranger (salons, site Internet, assistance commerciale aux organisateurs de voyage, etc.).

Le Conseil général a mis en place un programme d'adaptation des sites touristiques aux handicapés : « tourisme handicap » qui comprend l'adaptation des structures et des sites, la formation et la sensibilisation des professionnels du tourisme, une information sur les structures adaptées.

Domaine culturel

Le Conseil Général est très actif dans le domaine culturel, qu'il s'agisse de la valorisation de la langue et la culture occitane, du théâtre et des spectacles vivants, des arts plastiques, de la musique et de la danse, de la littérature,...

Le domaine d'O

Cet espace culturel situé dans la ville de Montpellier accueille de nombreuses manifestations culturelles aux sujets multiples et variés, de l'archéologie (Rencontre Départementale) au théâtre en passant par la musique, la danse... dont voici les principales activités :

- Théâtre d'O
- Le Printemps des comédiens (spectacles)
- Saperlipopette, Voilà Enfantillages (festival)
- Arts plastiques

Service éducatif

Dispositif «collège et patrimoine»

Il s'agit dans cette action de favoriser les services éducatifs à l'initiation au patrimoine, où l'enseignant devra valider l'offre éducative afin que l'action obtienne une validation «Education Nationale».

Le Département s'engage alors à verser une aide de 350€/classe ainsi que le remboursement de 50% du transport. 40 classes environ profitent chaque année de ce dispositif mais aucune sur le Cœur d'Hérault. Une classe de Lodève est actuellement en prévision pour 2008/2009.

Communauté de communes Lodévois-Larzac

La Communauté de communes du Lodévois-Larzac possède la compétence patrimoine, qu'elle délègue à la Charte Intercommunale Lodévois-Larzac pour les missions de coordination du projet de territoire, ainsi que d'inventaire et de valorisation du patrimoine bâti, culturel et ethnologique et au CPIE Causses Méridionaux concernant le patrimoine naturel.

Depuis les élections municipales de 2008, il est prévu que cette Communauté de communes soit regroupée en janvier 2009 avec la Communauté de communes du Lodévois.

FICHE D'IDENTITE

Création : 31/12/1992
Population INSEE : 3269 habitants
Communes membres : 15
Commune siège : Lodève
Mode de financement : Taxe professionnelle unique
DGF bonifiée : oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : oui
Autre taxe : non

Compétences

Compétences obligatoires

Développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Aides à la création, au développement et à la promotion de l'activité économique, actions d'insertion par l'économie
- Actions de développement touristique (structuration et promotion de l'offre, accueil et information en partenariat avec les acteurs locaux, coordination et formation).

Aménagement de l'espace communautaire :

- Création de zones d'aménagement concerté et d'équipements collectifs
- Constitution de réserves foncières
- Développement des NTIC
- Gestion, protection et mise en valeur du Grand Site national de Navacelles

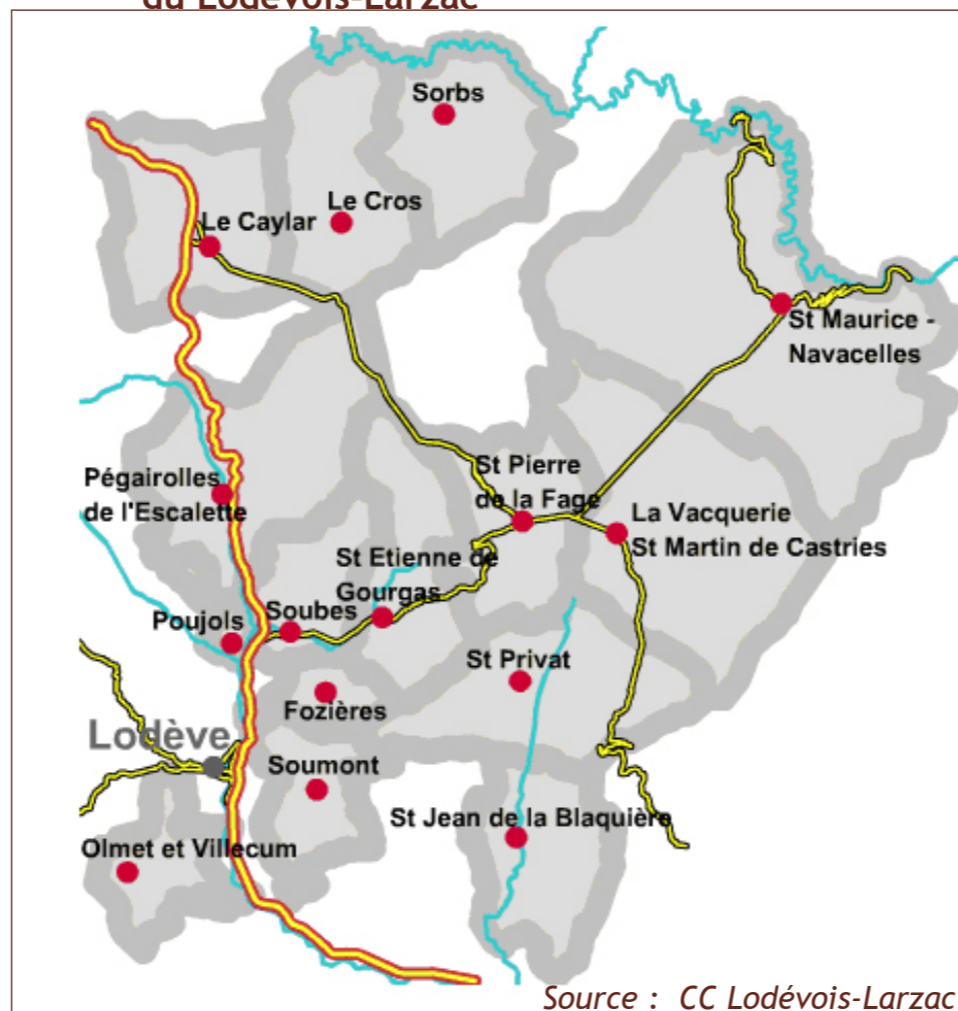
Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur du cadre de vie :

Lutte contre les pollutions et les incendies, entretien et valorisation des berges de rivières, protection de la faune et de la flore, élimination des déchets ménagers et assimilés, collecte et traitement des déchets ménagers.

Création, aménagement et entretien de la voirie des zones d'activité

Carte de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac



Mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie :

Inventaires du patrimoine, fouilles archéologiques, études pour la restauration du patrimoine et des espaces publics.

La restauration du patrimoine bâti communal ou les opérations sur les espaces publics ne sont pas de la compétence de la communauté. Toutefois, pour favoriser le portage technique de ces opérations, la communauté pourra signer des conventions de mandat à la demande des communes (habilitation statutaire).

Création et promotion d'itinéraires de randonnée

Rentrant dans les cadres départementaux des GR, GRP et PDIPR et Les actions sportives de pleine nature rentrant dans le cadre reconnu des labels départementaux, régionaux et nationaux.

Dans ce cadre, la Communauté de communes réalisera les études, les travaux et les outils de communication nécessaires à la mise en œuvre de ces projets. Compétence exercée en totalité par la Communauté.

Politique du logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées

- Plan Local del'Habitat
- Mise en place de programmes d'aides pour la rénovation et la mise au norme du bâti ancien.

3 axes pour un projet de territoire

En 2003, les élus de la Communauté de communes Lodévois-Larzac ont posé les bases d'un projet de territoire qui est devenu le fil conducteur de toutes les actions entreprises. Il s'appuie sur la mise en place de nouvelles stratégies pour apporter une réelle dynamique au Lodévois-Larzac. La force de ce dispositif repose sur une analyse objective des atouts du territoire, la prise en compte de sa réalité, de son histoire...et des attentes légitimes de ses habitants.

Trois axes ont été définis, dans lesquels s'intègrent toutes les actions portées, ou soutenues, par la Communauté de communes Lodévois-Larzac.

- Axe 1 : la valorisation du patrimoine
- Axe 2 : développement économique durable
- Axe 3 : Le renforcement des solidarités

Axe 1 : la valorisation du patrimoine (budget : 315 000€ en 2006)

Le patrimoine est à considérer dans sa globalité. Cette notion intègre la paysage, l'environnement, la culture, les traditions, l'histoire, l'architecture,...

C'est une richesse majeure du territoire, un atout pour l'avenir que les aménagements indispensables à la modernisation des modes de vie doivent prendre en compte, et ne pas compromettre.

Les objectifs de la Communauté de Communes sont :

- Connaître le patrimoine du territoire et son évolution
- Transmettre leur connaissance pour une réappropriation par la population
- Mettre en valeur le patrimoine et le protéger
- Conserver la structure des centres anciens comme trame de développement des villages
- Protéger et maîtriser les ressources naturelles pour conserver un environnement de qualité

Principales actions patrimoniales depuis 2006

- Réaménagement de places (Caylar, Pégairolles, église de Sorbs, château de Fozières, monuments aux morts Dardé de Soubès), restauration (grotte des camisards, tour d'Olmét et Villecum, moulin St-Pierre de la Fage)
- Opérations façades (45 projets de 2002 à 2006 pour 53 000€)
- Fouilles archéologiques (prieuré St-Clément de Mans, prieuré St-Martin de Castries)
- Soutien aux inventaires et aux cahiers du Lodévois-Larzac mené par la Charte.
- Collection Itinéraires de découverte (4 guides créés par l'Office de Tourisme Intercommunal)
- Circuit des sotchs (4 km aménagés avec panneaux,...)
- Valorisation des chemins de St-Jacques
- Randofiche (4 fiches en partenariat avec FFRP)



Charte Lodévois-Larzac

La Charte est une association créée en 1986 à l'initiative d'élus des communes du Lodévois-Larzac.

Actuellement, l'association compte 21 communes et 15 associations adhérentes.

Comme il est rappelé dans le préambule de ses statuts, la Charte se veut être une force de proposition et un partenaire auprès des collectivités et des associations pour un développement harmonieux de son territoire.

D'après l'ensemble des acteurs rencontrés, la Charte est perçue comme un véritable exemple à suivre en matière de patrimoine.

COMPETENCES

Les actions de la Charte s'organisent autour des missions qui lui sont confiées par les communes adhérentes et la Communauté de Communes Lodévois-Larzac.

- Centre de ressources du patrimoine
- Action culturelle
- Urbanisme
- Aides aux communes
- Coordination du projet de territoire

De plus, la Communauté de Communes Lodévois-Larzac délègue certaines missions à la Charte, le personnel travaille en collaboration étroite avec celui de la Communauté de Communes et partage les mêmes locaux.

Le Centre de Ressources du patrimoine

Le Centre Ressources a pour mission de réaliser l'inventaire du patrimoine dans toutes ses composantes (bâti, archéologique, ethnographique, environnemental) pour que celui-ci soit intégré dans toutes les actions de développement du territoire. Le patrimoine est un des fondements des politiques du territoire dans l'urbanisme, le tourisme, l'action culturelle et la solidarité, le développement économique.

Le Centre Ressources du patrimoine intervient à différents niveaux de la connaissance, de la restauration et de la valorisation du patrimoine :

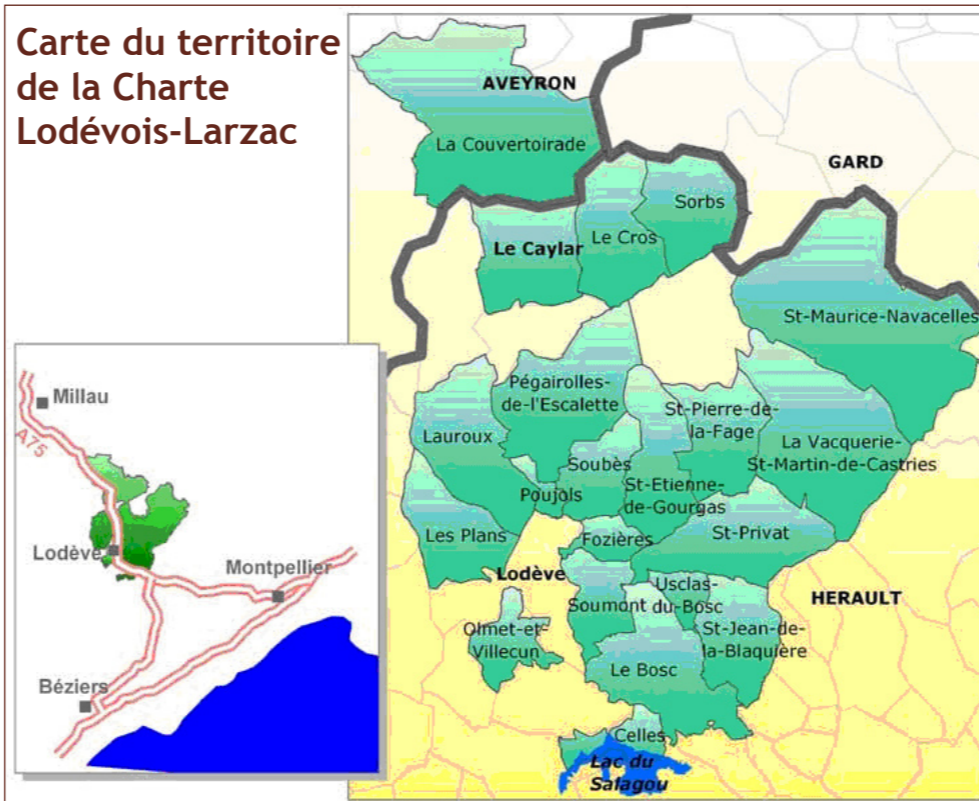
- L'inventaire du Patrimoine et le recueil de la mémoire
- L'organisation de fouilles archéologiques
- L'aide à la maîtrise d'ouvrage pour les projets de restauration
- Les cahiers du Lodévois-Larzac
- Les rencontres du patrimoine

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008

Carte du territoire de la Charte Lodévois-Larzac



Source : Charte Lodévois-Larzac

L'inventaire du patrimoine

L'inventaire est réalisé sous le contrôle scientifique de la DRAC Languedoc-Roussillon et avec l'aide du service culturel du Conseil Général 34 et du SDAP. La méthode utilisée est celle du Ministère de la Culture, basée sur la fiche d'inventaire Mérimée. Les données récoltées pourront être versées sur les bases de données régionales et nationales.

L'ensemble des données recensées est géré par une base de données qui permet à la fois la saisie et la consultation de l'information. Cette base comporte à la fois la bibliographie (3 000 références), l'inventaire du patrimoine (2 218 bâtiments répertoriés), l'iconographie (18 000 images) et les sites archéologiques (350 sites). En parallèle au travail scientifique d'inventaire, il importe de transmettre aux habitants une meilleure connaissance du territoire. L'inventaire est donc remis aux communes sous la forme de dossiers et de CDROM, à la mairie, à la bibliothèque et aux associations locales.

Les Cahiers du Lodévois-Larzac

Cette initiative éditoriale vient compléter le programme d'inventaire du patrimoine culturel des communes.

Aux entretiens réalisés pendant les enquêtes de terrain, et figurant dans les volumes de restitution de l'inventaire, s'ajoutent des études thématiques et des témoignages spéciaux pouvant constituer des publications spécifiques.

Le Recueil de la mémoire

Il s'agit de conserver la mémoire des villages, qui connaissent aujourd'hui de profondes mutations. Ce travail est réalisé d'une part à partir d'entretiens oraux ensuite retranscrits, et d'autre part par la collecte de cartes postales et de photographies. L'iconographie est commentée à partir d'un questionnaire mis au point par les ethnologues de l'ODAC.

L'aide à la maîtrise d'ouvrage des projets patrimoniaux

Suite à l'inventaire et à l'émergence de projets dans les communes, la Charte joue un rôle d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

L'objectif est d'aider les communes dans leurs projets de restauration du patrimoine communal et leurs projets d'urbanisme. L'aide est technique sur le projet lui-même (définition du cahier des charges, suivi des chantiers) ou administrative (recherches de financements, montage de dossiers).

L'action culturelle

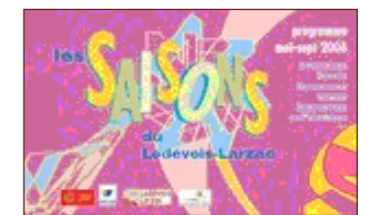
Elle est née en même temps que la Charte de la volonté politique de favoriser, grâce à la présence des artistes, le lien social, de permettre la construction d'une pratique culturelle en allant dans les villages mais également de donner à voir un patrimoine riche.

Elle se décline en différentes actions :

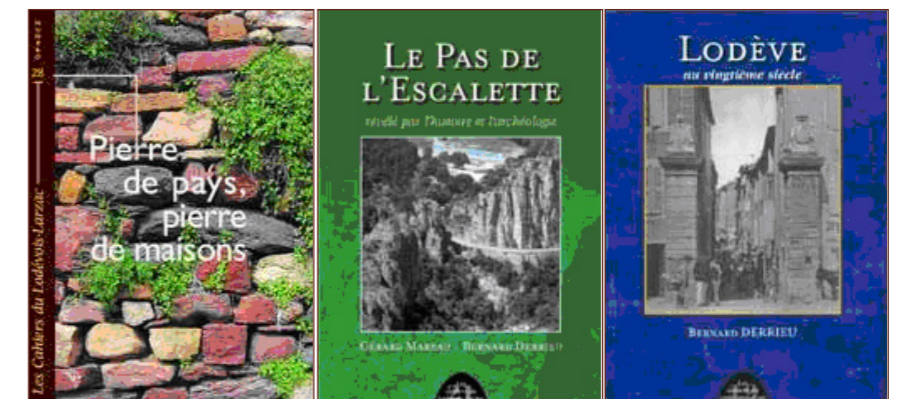
- Une programmation de spectacles de qualité avec un souci constant du rapport aux spectateurs
- Des actions de sensibilisation auprès des scolaires ou du tout public (ateliers, résidence, rencontres...)
- Des expositions à l'Office de Tourisme Lodévois-Larzac

Les Saisons du Lodévois-Larzac

Il s'agit des rencontres du patrimoine, des spectacles, des actions de sensibilisation, des expositions organisées par la Charte et la Communauté de Communes Lodévois-Larzac, les communes, associations.



Source : Charte Lodévois-Larzac



CPIE Causses Méridionaux

Créée en 1994, l'Association des Causses Méridionaux (ACM), labellisée CPIE en juillet 2002, a pour objectif d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion du territoire des Causses Méridionaux (parties héraultaise et gardoise des Grands Causses).

Il est important de noter que le CPIE Causses Méridionaux travaille en partenariat avec les Communautés de Communes du Lodévois et du Lodévois-Larzac et que ces compétences et actions sont particulièrement complémentaires au travail fourni par la Charte Lodévois-Larzac.

Identité des CPIE

Au service de l'intérêt général

Les CPIE sont des associations qui contribuent au développement durable des territoires, à travers la sensibilisation, la formation, l'étude et la participation à des projets de développement locaux.

Une logique territoriale

Chaque CPIE se situe dans un territoire particulier dont il respecte et valorise les caractéristiques. Ce territoire est son lieu principal d'action.

Un assemblage de compétences

- Chercher, en offrant des services d'études de l'environnement et du patrimoine.
- Développer, en agissant concrètement avec leurs partenaires pour valoriser leur pays.
- Transmettre, dans une démarche scientifique, sensible et culturelle, adaptée à chaque public.

Des associations de partenaires

Les CPIE sont attachés à leur statut d'association, qui est une garantie d'indépendance et situe chaque CPIE comme un médiateur et un représentant des volontés locales.

Un fonctionnement en réseau

Les CPIE se sont constitués en Union Nationale des CPIE, pour promouvoir leurs objectifs, renforcer leurs échanges et ouvrir de nouveaux partenariats.

Territoire d'intervention du CPIE

Ce territoire de 60 000 hab comprend les communes concernées en totalité ou pour partie par le Causse Noir, le Causse Bégon, le Causse de Campestre, le Causse de Blandas et le Causse du Larzac Méridional.

SECTEURS D'INTERVENTIONS DU CPIE CAUSSES MERIDIONAUX

- Développement territorial
- Education et sensibilisation à l'environnement
- Centre de ressources

Programme d'action 2008 du CPIE

PÔLE «DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL»

Documents d'objectifs Natura 2000

- mise en oeuvre des DOCOB Causse du Larzac
- DOCOB Vis Virenque : production d'un atlas cartographique

Schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux

- Phase 2 de l'OCAGER «programme de gestion des espaces agricoles, pastoraux et forestiers sur le Causse du Larzac»

Animation territoriale

Opération Grand Site de Navacelles

Candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité

PÔLE «CENTRE DE RESSOURCES»

Points ressources

- Point d'accueil
- Gestion des ressources (centre de documentation, photothèque, SIGthèque, matériel pédagogique)
- Recueil des données locales (mémoire du vivant, observatoire du paysage)
- Point d'accueil Résoform
- Etude de faisabilité pour la création d'un point Info Energies

Productions

- Collection thématique : livret 6 «Gorges Vis Virenque»
livret 7 «insectes des Causses»

Restitutions

- Restitution des inventaires en lien avec la Charte Lodévois-Larzac (rencontres et week-ends du patrimoine)

PÔLE «EDUCATION ET SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT»

Réseau Education Environnement

- 3 journées de rencontre du réseau
- 4 bulletins d'information
- Intégration de nouveaux adhérents
- bilan/évaluation

Animations scolaires

Maternelles, primaires, collèges, lycées

Animations hors temps scolaires

Etude de faisabilité sur la création d'un Centre de Protection de la Nature

Animations public handicapé

CAT du Caylar

Ecotourisme / animations grand public

- Les rencontres du CPIE (thématiques, découverte de l'élevage, week-ends)
- Balades nature (découverte des domaines départementaux)
- Environnement et culture (Festival Roc Castel, Criée champêtre)
- Animations centres, commerciaux, campings, salons,...
- Aménagements (état des lieux des chemins)
- Communication (lettre du CPIE CM, affiches, programmes,



Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles

Ce syndicat, constitué le 21 février 2007, regroupe les Communautés de Communes du Lodévois-Larzac et du Pays Viganais ainsi que les Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault.

Il prend le relais à l'Association Intercommunale du Grand Site de Navacelles dans le but de structurer et de rendre durable la coopération entre les diverses collectivités territoriales.

Objectifs du Syndicat

- Coordonner la mise en place d'une nouvelle Opération Grand Site qui permettra de contractualiser avec l'Etat, la région et les Conseils Généraux pour la préservation et la valorisation du Cirque de Navacelles.
- Permettre grâce au programme d'action de remettre à niveau le Grand Site et obtenir le label Grand Site de France du Ministère de l'environnement.

PRINCIPAUX ENJEUX DU SYNDICAT

Enjeu 1 : Protection, restauration et gestion de la qualité du site

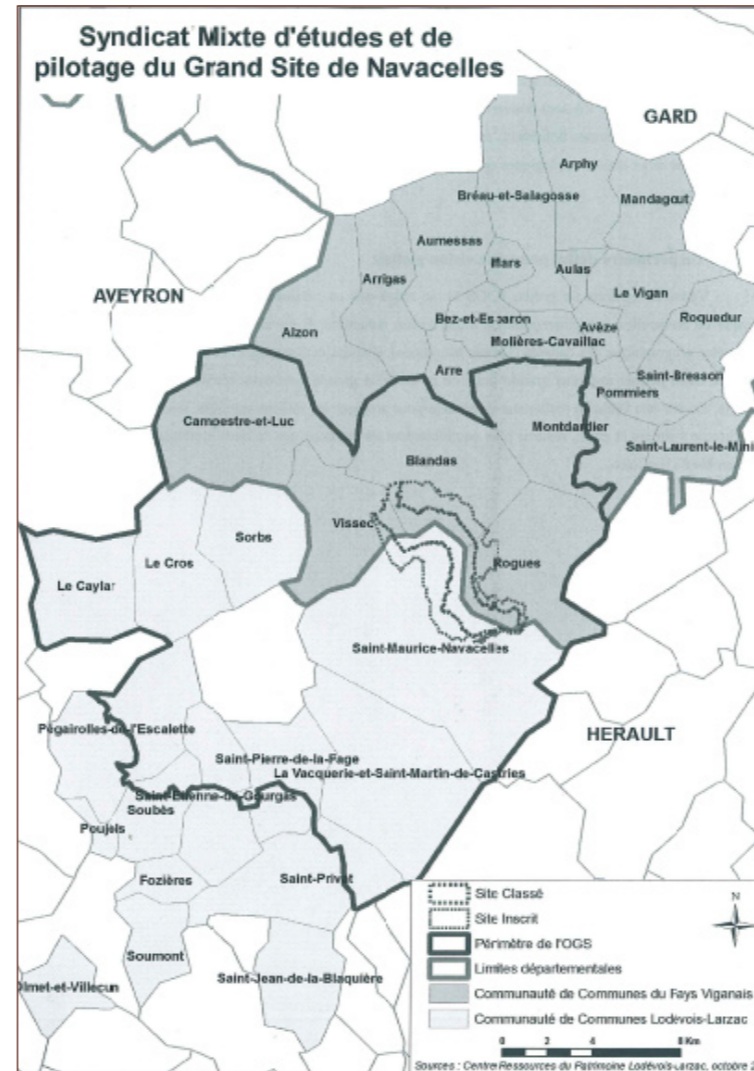
- Maîtriser les impacts de la fréquentation touristique sur la faune, flore, les habitats et les milieux
- Maintenir les milieux ouverts sur les Causses
- Préserver et reconquérir les caractéristiques paysagères du site
- Participer à la gestion de la ressource et de la qualité de l'eau
- Préserver la silhouette des villages et restaurer le patrimoine culturel
- Elargir la protection du site aux secteurs non encore protégés et soumis à des pressions

Enjeu 2 : Elaboration d'un projet économique durable

- Gérer et maîtriser les flux
- Assurer un accueil de qualité et conforter l'offre de découverte

Enjeu 3 : Connaissance et suivi du Grand Site

- Centre de ressources



Programme d'actions 2008-2010

Obj. 1 : Protection, restauration et gestion de la qualité du site

Inventaire et diagnostic du patrimoine culturel et naturel du Grand Site

- Fiche 1 : Inventaire du patrimoine culturel
- Fiche 2 : Mise en place d'une charte paysagère et architecturale
- Fiche 3 : Assurer un service de conseil architectural et paysager
- Fiche 4 : Préserver la qualité de la ressource en eau

Restauration et mise en valeur du patrimoine du Grand Site, des bourgs et des hameaux

- Fiche 5 : Restauration et entretien paysager du Grand Site
Etude de faisabilité de restauration et de valorisation du Rocher de la Vierge, du méandre, des Bayrades et des traversiers d'oliviers de Madières, remise en état du béal de Navacelles, protection des berges de la Vis
- Fiche 6 : Maintien des milieux ouverts sur les Causses
- Fiche 7 : Programme de restauration du patrimoine culturel et de requalification des bourgs et hameaux

- Fiche 8 : Bilan, programme de fouilles, restauration et valorisation des mégalithes
- Fiche 9 : Sécurisation et valorisation de la cave de Vitalis
- Fiche 10 : Mise en place de politiques et d'outils réglementaires visant à une meilleure protection et une meilleure gestion du site

Obj. 2 : Elaboration d'un projet économique durable

Gérer et maîtriser les flux

- Fiche 11 : Etude de fréquentation
- Fiche 12 : Plan de circulation et de stationnement
- Fiche 13 : Mise en place d'éco-compteurs

Organiser un tourisme durable

- Fiche 14 : Organisation de la découverte du Grand Site
Schéma d'interprétation du patrimoine et animation de la découverte, Maison du Grand Site, Maison du pastoralisme, lieu d'accueil touristique de Blandas
- Fiche 15 : Requalification et aménagement du belvédère de Blandas
- Fiche 16 : Conforter l'offre d'hébergement
Assurer une offre d'hébergement de qualité, gîte de groupe de Vissec, projet d'hébergement groupé de Montardier
- Fiche 17 : Développement et gestion des activités de pleine nature
Conception d'un schéma de gestion des activités de pleine nature, réalisation d'un itinéraire cyclotouristique, mise en place d'un parcours d'orientation

Conforter le secteur agricole

- Fiche 18 : Gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux
- Fiche 19 : Accompagnement des projets agro-sylvo-pastoraux à dimension paysagère
- Fiche 20 : Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités

Obj. 3 : Connaissance, gestion et évaluation du Grand Site

- Fiche 21 : Fonctionnement technique du Syndicat Mixte Grand Site de Navacelles
- Fiche 22 : Centre-ressources du Grand Site
Centre ressources patrimoine et environnement, observatoire photographique des paysages, organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances
- Fiche 23 : Mise en oeuvre, animation et suivi des DOCOB Natura 2000
- Fiche 24 : Recherche de cohérence avec les autres programmes

Communauté de communes du Lodévois

La Communauté de communes du Lodévois ne possède pas la compétence patrimoine. Les quelques actions patrimoniales menées par cette collectivité sont principalement intégrées à la compétence tourisme, déléguée à l'Office de Tourisme du Lodévois. Depuis les élections municipales de 2008, il est prévu que cette Communauté de communes soit regroupée en janvier 2009 avec la Communauté de communes du Lodévois.

FICHE D'IDENTITE

Création : 31/12/1992
Population INSEE : 9010 habitants
Communes membres : 11
Commune siège : Lodève
Mode de financement : Taxe professionnelle unique
DGF bonifiée : oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : oui
Autre taxe : non

Compétences

Compétences en étroite relation avec le patrimoine

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Tourisme
- Actions environnementales
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres compétences

- Action de développement économique
- Aménagement rural
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Production, distribution d'énergie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Carte de la Communauté de communes du Lodévois au sein du Pays Coeur d'Hérault



Source : Observatoire du Pays Coeur d'Hérault

Actions menées par la Communauté de communes et l'Office de Tourisme du Lodévois

Très peu de concertation ni de mise en réseau avec le Pays et les autres acteurs patrimoniaux locaux n'ont été effectuées pour la mise en place de ces actions. Par conséquent, certaines actions «doublons» peuvent nuire à la cohérence territoriale en matière de patrimoine sur ce secteur.

Circuits et balades

- Circuit du patrimoine : découverte de l'histoire et du patrimoine de Lodève, à travers ses édifices les plus remarquables comme à travers les éléments architecturaux plus diffus.
- Circuit touristique : topos guides « A la découverte du Lodévois » valorisant les richesses du patrimoine local, des vastes causses du Larzac méridional en passant par la verte forêt de l'Escandorgue jusqu'aux ruffes rouges du Lac du Salagou.
- Circuit du Grézac : sentier d'interprétation, intégré à un chemin de Petite Randonnée existant, valorisant la riche histoire du site du plateau du Grézac dominant Lodève. 7 thématiques sont abordées lors de la balade : géologie, paléontologie, voie romaine, oppidum, époque médiévale, cabanes de pierres sèches, flore méditerranéenne.
- Balades en Lodévois : balades accompagnées par des guides interprètes qui valorisent une thématique patrimoniale différente lors de chaque sortie. 10 balades ont ainsi été programmées pour l'année 2008. Cette action associe également la Ville d'Art et d'histoire de Lodève.

Guides et brochures

- Guide touristique 2008 «Lodévois...une mosaïque grandeur nature», dont on peut regretter qu'il fasse doublon avec le guide touristique du Pays.
- Plusieurs petites brochures touristiques ont également été réalisées. (ex: «Bienvenue en Lodévois», «Cathédrale St-Fulcran de Lodève»).

Métiers d'Art

- Pôle des métiers d'Art : la Communauté de communes du Lodévois présente une trentaine d'ateliers du secteur de la décoration intérieure tout en informant sur les animations des métiers d'art en Lodévois. Exposition thématique chaque saison.



Ville d'Art et d'Histoire de Lodève

La Ville d'art et d'histoire de Lodève est une structure récente puisque le label lui a été attribué en 2006 et que l'animateur du patrimoine est en poste depuis septembre 2007.

Ainsi, la priorité de l'année 2008 est plutôt axée sur la mise en place d'une programmation pluri-annuelle, accompagnée d'une première expérimentation des actions à développer au sein de ce réseau.

Réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Le label

Le ministère de la Culture et de la Communication assure depuis 1985 la mise en oeuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités territoriales qui se concrétise par l'attribution d'un label «Villes et Pays d'art et d'histoire». Cet engagement est fixé par une convention élaborée avec la direction de l'Architecture et du Patrimoine, les Directions Régionales des Affaires Culturelles et les collectivités concernées. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère.

Le conseil national des VPAH, créé en 1995, participe au développement et à l'orientation générale de la politique du réseau et émet un avis sur les candidatures au label (déposé à l'INPI) ainsi que sur les retraits pour non-respect du cadre établi par la convention.

Une politique de valorisation du patrimoine

Le ministère de la Culture et de la Communication et le conseil national des VPAH veillent tout particulièrement à reconnaître, au-delà de l'identification du patrimoine de la ville, leur volonté politique de le valoriser. Ainsi, les conventions sont appelées à s'intégrer dans le projet culturel global de la collectivité, notamment en ce qui concerne la qualité architecturale et les outils de protection du patrimoine.

Les nouvelles structures intercommunales (Communauté de communes, Pays,...) s'articulent naturellement avec l'outil de maillage culturel que constitue le réseau.

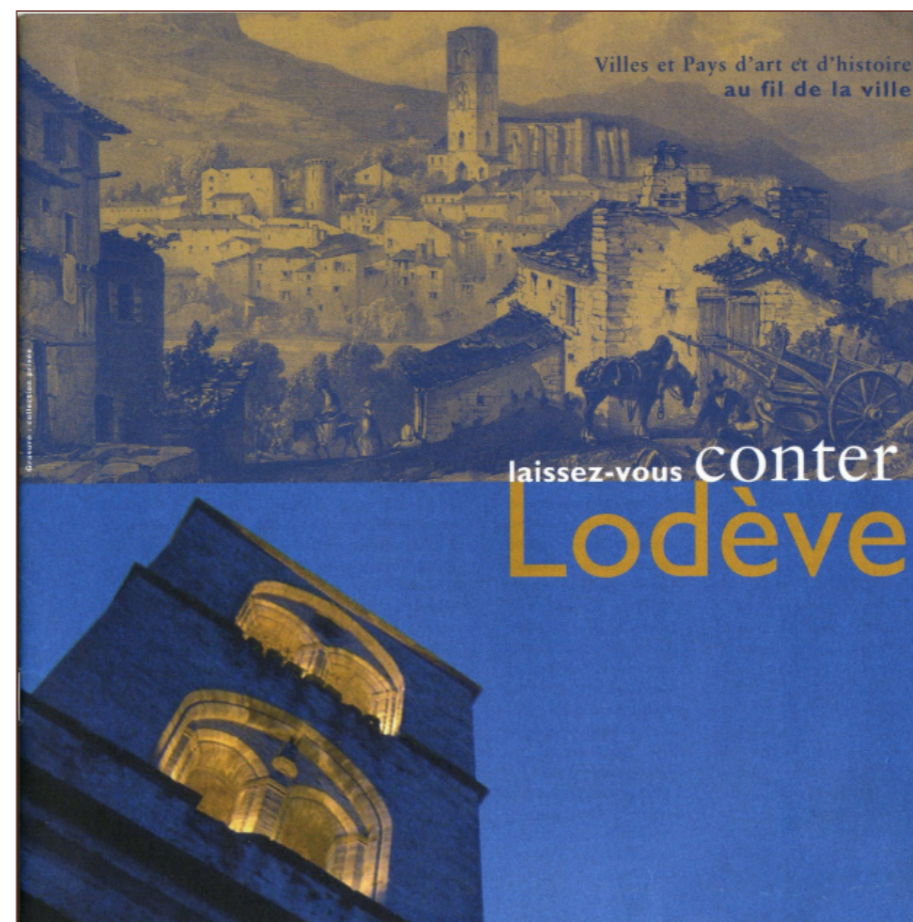
la conjoncture intercommunale autour de Lodève a provoqué un relatif isolement de la VAH de Lodève malgré le soutien des réseaux nationaux et régionaux des VPAH (dynamiques avec PAH Pézenas à proximité).

Il faut donc espérer que la future Communauté de communes se rapproche et soutienne la VAH de Lodève.

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008



Source : Ville d'Art et d'Histoire de Lodève

Principales missions

Animation du patrimoine

- Visites-découvertes (conventions avec 3 guides-conférenciers vacataires)
- Rencontres de l'Architecture et du Patrimoine (entre population locale, techniciens et élus)
- Journées du Patrimoine (Journée Européenne, Journée de Pays)
- Art et culture

Communication

- Brochures «Laissez-vous conter Lodève»
- Pas de site internet pour l'instant

Service éducatif

- Sensibilisation des scolaires à la ville (phase d'expérimentation : 2 classes pilotes)

Accueil/relais

- Ouvert à tous
- Service animation à disposition pour les projets patrimoniaux (associations, étudiants,...)

Perspectives

Gestion des archives

- Objectif d'ouverture au public (mission archive 34)

Signalétique patrimoniale

- Programmée pour 2009
- Pas de contrainte vis-à-vis du réseau VPAH

Centre d'interprétation d'Architecture et du Patrimoine

- En projet, seulement une note d'intention actuellement
- Tout reste à faire

Projet de Pays d'Art et d'Histoire

- La Ville d'Art et d'Histoire de Lodève se doit d'être au coeur du projet de Pays d'Art et d'Histoire, même si l'approche de ce projet ne doit pas être simplement réduite au prolongement du label attribué à la seule ville de Lodève.

Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault ne possède pas directement la compétence patrimoine, celle-ci étant intégrée dans les compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement », « Opération Grand Site » et « Tourisme ».

Si la Communauté de communes est très active dans le domaine touristique et patrimonial sur le secteur du Grand Site de St-Guilhem et ses gorges, elle est en revanche bien moins présente concernant les problématiques patrimoniales sur le reste du territoire.

FICHE D'IDENTITE

Création : 23/12/2004
Population INSEE : 28817 habitants
Communes membres : 28
Commune siège : Gignac
Mode de financement : Taxe professionnelle unique
DGF bonifiée : oui
Dotation de solidarité communautaire : oui
Autre taxe : non

Compétences reliées au patrimoine

III - La protection et la mise en valeur de l'environnement

3.1- Actions sur les espaces naturels

- Les actions de protection, de réhabilitation, d'aménagement et de mise en valeur d'espaces et de ressources constituant un patrimoine écologique intercommunal.
- La participation à la mise en place, au suivi et à la gestion de Natura 2000.
- Les actions de gestion de la fréquentation et d'information dans les espaces naturels.
- Les études sur les espaces naturels.

3.2- Actions concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti

- Le plan patrimoine emploi
- L'aide aux actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de promotion du patrimoine public dans le cadre de programmes thématiques
- L'aide aux actions d'entretien, d'aménagement ou de réouverture de chemins ruraux permettant de créer des circuits de randonnée desservant les éléments de patrimoine mis en valeur
- L'aide à la mise en valeur, la création de circuits de randonnée et la promotion du patrimoine du Canal de Gignac

Carte de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Pays Coeur d'Hérault



Source : Observatoire du Pays Coeur d'Hérault

3.3- Les actions de sensibilisation concernant la protection de l'environnement

- La promotion d'actions environnementales à destination des écoles et du grand public

VI - L'Opération Grand Site de Saint-Guilhem le Désert et des gorges de l'Hérault (voir page de droite)

Toutes les actions d'intérêt communautaire nécessaires à l'opération Grand site, notamment les études, les travaux d'équipement, les acquisitions foncières, la gestion des aménagements et des équipements touristiques, l'information du public, la régulation des flux et la maîtrise de la fréquentation touristique, l'amélioration de la qualité de vie des résidents permanents, et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

VII - Le tourisme

7.1- Les actions du Pays d'accueil touristique

- Aménagement, structuration de l'offre touristique locale
- Organisation de la valorisation de l'offre
- Création, promotion et mise en marché de l'offre touristique locale
- Accueil et information en partenariat avec les acteurs touristiques locaux
- Mobilisation, coordination, animation et formation des acteurs locaux

7.2- La promotion des lieux d'accueil, de séminaires, de congrès et de toutes autres manifestations favorisant les activités d'hébergement et de restauration

Principales actions menées par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault en faveur du patrimoine

Inventaire du patrimoine bâti public non protégé

Cette réalisation d'une liste d'inventaire commune par commune, réalisée en seulement un an pour l'ensemble du territoire de la vallée de l'Hérault, a permis de dégager deux thématiques dans le but d'établir un plan de restauration du patrimoine bâti :

- Patrimoine hydraulique (un premier plan de restauration concernant le patrimoine hydraulique avait déjà été réalisé par la CC en 2004) : lavoirs, fontaines, ponts, puits, ... (problème des moulins tous privés)

- Patrimoine technique : Tours de télégraphe de chappe. Il existe 3 tours de transmission sur le territoire de la Communauté, qui servaient à relier au XIX^e siècle la ligne Avignon/Narbonne/Bordeaux. 2 tours sont privées mais une est communale (St-Bauzille de la Sylve).

Cet inventaire est assez restrictif car déjà bien ciblé, il ne peut donc prétendre être exhaustif sur l'ensemble du patrimoine local.

Circuits Rando Fiche et brochure

5 Rando-fiches ont été réalisées en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, dont 2 sur le thème du patrimoine lié à l'eau (« Circuit du Canal et des Rieux » et « Circuit des Fontaines et des Lavoirs »).

Une brochure sur l'environnement a également été réalisée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault « A la découverte des espaces naturels ».

Office de Tourisme intercommunal

Avec son centre à Gignac et son antenne à St-Guilhem-le-Désert, l'Office de Tourisme de la Vallée de l'Hérault est très présent et actif sur le territoire grâce au dynamisme de ses animateurs et de ses guides touristiques.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault possède une approche très touristique du patrimoine (opération Grand Site, Office de Tourisme actif).

Sa vision du patrimoine est un peu restrictive, avec peu d'actions portant sur l'ensemble du territoire.

Peu d'associations patrimoniales sont présentes localement.



Opération Grand Site St-Guilhem, gorges de l'Hérault

Née à partir de 1991, par l'initiative des élus de St-Guilhem-le-Désert, la démarche «Opération Grand Site» résulte d'une volonté politique de gérer ce site classé exceptionnel, dont la maîtrise des flux, l'amélioration de l'accueil, la préservation et la valorisation du patrimoine et des paysages sont les éléments clefs.

Une première phase d'étude de préfiguration avec la DIREN L-R a permis d'élargir le périmètre de l'Opération Grand Site aux communes proches d'Aniane, St-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon. L'adoption d'un programme, début 1999, a permis ensuite de cadrer et de rythmer l'opération, en intégrant l'ensemble des espaces protégés et touristiques.

En 2001, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault devient maître d'ouvrage du projet grâce à l'adhésion de l'ensemble des communes du Grand Site. Le périmètre opérationnel reste inchangé et les cinq communes disposent au sein de la communauté d'une commission spécifique à l'Opération Grand Site.

Programme de valorisation selon 5 grands objectifs

Axe 1 : La réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone

Maîtriser l'ensemble des flux qui, par leurs excès, portent atteinte à l'image centrale du site comme à ses capacités de fonctionnement. Étudié dans le courant de la saison touristique 2002, le Plan de Circulation et de Stationnement a dégagé des orientations en matière d'aménagement et de gestion, confirmant l'importance stratégique d'un pôle d'accueil à l'entrée des gorges, à proximité du monument historique du pont du Diable.

Axe 2 : La valorisation de sites, paysages et monuments remarquables

De nombreuses requalifications d'espaces publics (rues, places, chemins) sont prévues, afin d'améliorer l'image et faciliter la découverte des villages. Un effort est également mis sur l'ensemble du patrimoine bâti, qu'il soit prestigieux (Abbaye d'Aniane, Pont du Diable) ou moins renommé : édifices préindustriels, édifices ruraux, etc.

Axe 3 : La gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles

Le maintien d'espaces ouverts (agricoles et pastoraux), est l'objectif du Programme Local d'Aménagement Concerté (PLAC) en cours d'élaboration. La mise à l'étude d'un Schéma de Gestion des Activités de Pleine Nature (canoë, spéléologie, escalade, chasse, randonnée, etc.) également programmée est tout aussi prioritaire qu'un plan de circulation automobile.

Axe 4 : L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle

Un nouvel accueil du public est à mettre en place, notamment au travers d'un réseau de lieux d'information et d'interprétation. Le plan d'interprétation du Grand Site, doit se transformer en projet de tourisme culturel donnant une cohérence à des équipements ou des événements aussi divers que des lieux de découverte ou encore des ateliers pédagogiques. Le « créneau » de l'éducation à l'environnement et au patrimoine est à valoriser.

Axe 5 : La gestion et l'animation de l'Opération Grand Site

Dernier chapitre et non le moindre, celui-ci est la clé du succès de l'opération, selon qu'il mettra ou non les moyens matériels et humains dont elle a besoin. Gardes nature ou animateurs pédagogiques relèveront d'un noyau central de gestion technique autant qu'administrative, d'animation permanente ou saisonnière des points d'accueil et de leur entretien.

Dans un domaine différent, la gestion de la fréquentation du site nécessite une meilleure connaissance de celle-ci, qualitative autant que quantitative, qui doit être confiée à un observatoire de la fréquentation et de l'évaluation.

Carte du Grand Site St-Guilhem et gorges de l'Hérault



Source : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

POLE D'EXCELLENCE RURALE

En Août 2006, le Communauté de communes Vallée de l'Hérault a obtenu le label Pôle d'Excellence Rurale (PER) pour son projet «Développement d'un pôle de performance patrimonial».

Le projet labellisé consiste à structurer un réseau de pôle d'accueil et de promotion touristiques, notamment par la création de la Maison du Site au Pont du Diable et une Maison de la Poterie à St-Jean-de-Fos.

Ce projet vise à valoriser les richesses et savoir-faire du territoire et à développer un tourisme de qualité tout en

Les actions actuellement débutées

Axe 1 : réorganisation des déplacements automobiles

Mise en oeuvre du Plan de Circulation et de Stationnement

- Création d'aires de stationnement
- Mise en place d'un système de navettes
- Retraitement des routes RD4 et RD27
- Circulations douces (piétons et pistes cyclables)
- Gestion saisonnière (chaque été)

Création d'un Pôle d'accueil au Pont du Diable

- Acquisitions foncières
- Aménagement du Pôle d'accueil
- Aménagement de boucles de promenade
- Restauration du Pont du Diable et de ses abords

Axe 2 : valorisation de sites, paysages et monuments

Requalification des cheminements et espaces publics

- Réfection de la calade du Château du Géant
- Requalification de la place du Barry (Montpeyroux)
- Requalification de la Place E. Sanier (Aniane)
- Retraitement de l'Av. Gaston Brès (St-Jean-Fos)
- Embellissement de l'Av. du Monument (St-Jean-Fos)

Axe 3 : gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles

- Etude et animation d'un Schéma de Gestion des Activités de Pleine Nature
- Restauration des Olivettes de St Guilhem le Désert
- Connaissance et lutte contre les incendies - Etablissement d'un Plan Massif

Axe 4 : amélioration de l'accueil et de l'animation

Création d'équipements touristiques et culturels

- Maison de Site du Pont du Diable
- Création d'une Maison de la Poterie (St-Jean-Fos)
- «Chemins de l'Histoire» réfection de l'église du Barry (Montpeyroux)

Education à l'environnement et au patrimoine

- Création d'une ligne signalétique et de mobilier Grand Site

Axe 5 : gestion et animation de l'Opération Grand Site

- Observatoire de la fréquentation

Communauté de communes du Clermontais

La Communauté de communes du Clermontais est une collectivité active dans le domaine du patrimoine malgré qu'elle ne possédait ni la compétence patrimoine, ni la compétence tourisme avant les élections municipales de 2008.

Tout en continuant et en développant ses actions de valorisation du patrimoine local, il serait souhaitable qu'elle définisse et officialise clairement cette compétence afin d'obtenir une meilleure lisibilité envers les autres acteurs locaux.

FICHE D'IDENTITE

Création : 31/12/2000
Population INSEE : 19846 habitants
Communes membres : 19
Commune siège : Clermont-l'Hérault
Mode de financement : Taxe professionnelle unique
DGF bonifiée : oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : oui
Autre taxe : non

Compétences

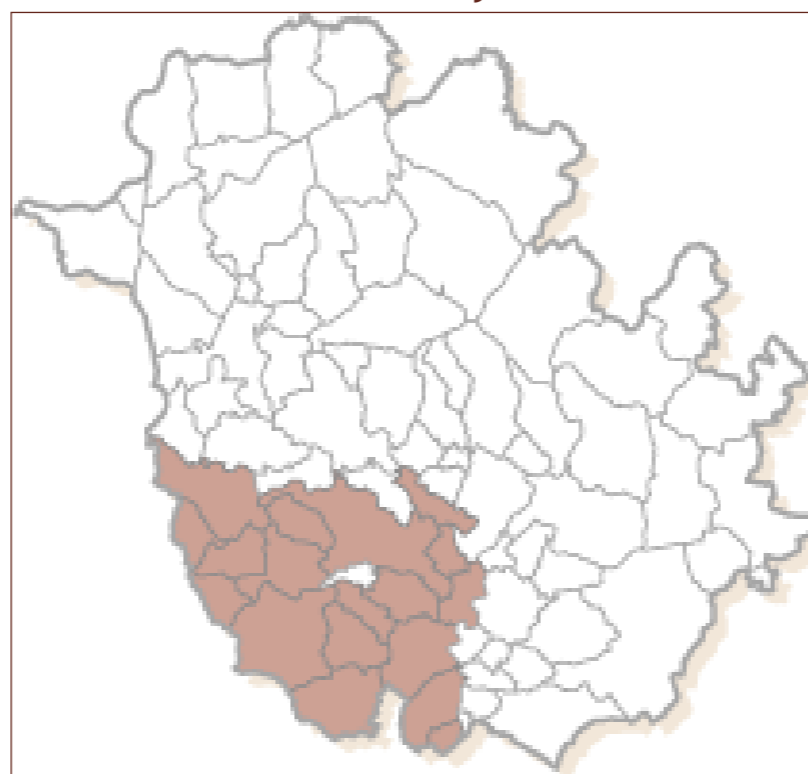
Compétences en étroite relation avec le patrimoine

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs
- Actions environnementales

Autres compétences

- Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de MDE
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Activités sociales
- Action de développement économique
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Infrastructure de télécommunication
- NTIC (Internet, câble...)
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Carte de la Communauté de communes du Clermontais au sein du Pays Coeur d'Hérault



Source : Observatoire du Pays Coeur d'Hérault

Actions pour la découverte et la mise en valeur du patrimoine Clermontais (Contrat de projet du Clermontais 2004-2007)

La Communauté de communes du Clermontais s'est engagée depuis 1997, dans la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti de ses communes. Un programme général d'actions a été établi, axé non seulement sur la réhabilitation d'édifices publics communaux (églises, chapelles, places de villages) mais également sur l'animation et la sensibilisation du public autour du patrimoine local.

Dans le cadre de sa politique globale de valorisation du patrimoine, elle a développé des liens entre les habitants, les communes,... et a engagé un travail de réflexion et de concertation autour de l'histoire locale avec les associations du Patrimoine, qu'elle réunit régulièrement. Elle organise en partenariat avec le milieu associatif de nombreuses actions de sensibilisation du public avec des actions de plusieurs types : «Journées du Patrimoine», «Balades du Patrimoine», «Classes Patrimoine» et plus récemment avec l'édition des «Livrets du Patrimoine».

Depuis plusieurs mois, elle travaille également à la mise en place d'une offre de randonnée à partir d'un travail de diagnostic concernant le Patrimoine au sens large dans sa dimension d'outil de développement local.

Les différentes actions ou projet de la Communauté de communes du Clermontais peuvent être classés ainsi :

1) Favoriser la connaissance tout public par l'événementiel

Les Journées du Patrimoine

Les Balades du patrimoine

2) L'éducation au patrimoine

Les Classes Patrimoine (partenariat avec l'asso. «Passe Muraille»)

3) La création d'une offre de randonnée

Etroit travail avec le milieu associatif local pour faire émerger l'ensemble des projets de sentiers

4) La mise en place d'un réseau de sites remarquables

Patrimoine géologique : la Dalle de la Lieude

Patrimoine archéologique : District minier de Cabrières, sites de St-Bézard à Aspiran, Vareilles, Soumaltre, Peyre-Plantade

5) La recherche de la connaissance par la mise en place d'un inventaire

Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif respectant les critères de la Région Languedoc-Roussillon

6) La mise en place d'outil de communication

Les livrets du Clermontais, rando fiches, topo guide, travel plan,..., signalétique

C'est actuellement la responsable du service communication qui coordonne toutes ces actions de valorisation du patrimoine local.



Syndicat Mixte de gestion du Salagou

Le Syndicat Mixte de gestion du Salagou est composé d'élus du département de l'Hérault, des 3 Communautés de communes (Clermontais, Lodévois, et d'Avène, Orb, Gravezon) ainsi que des communes de Celles et de Lacoste.

Il a été créé en 2006 pour mettre en oeuvre le plan de gestion élaboré entre 2000 et 2003 et assurer la valorisation du site du Salagou, dans le respect des critères imposés par le classement du site. Son rôle est de sensibiliser aux problématiques du site classé et de susciter des projets de qualité.

SCHEMA D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE

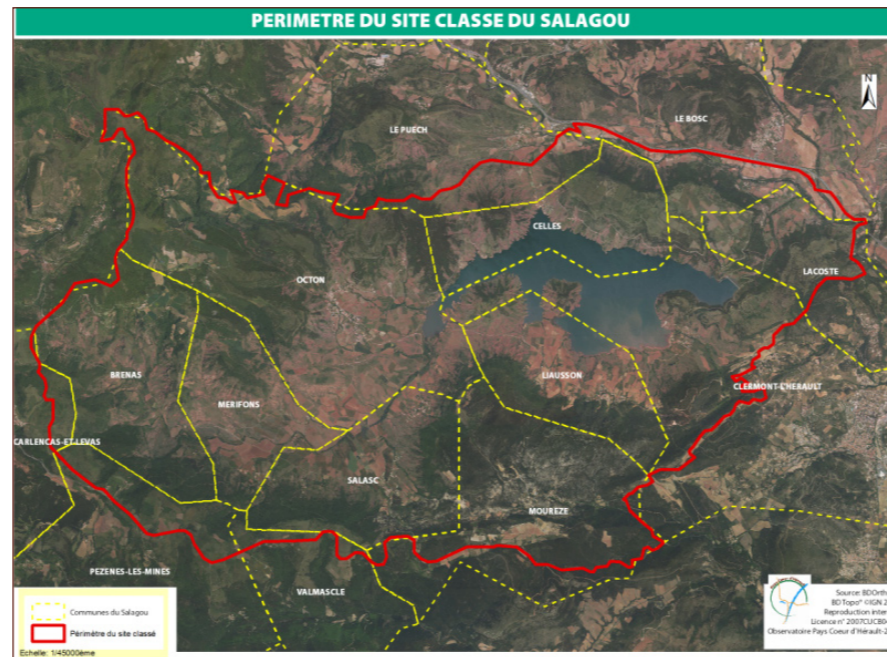
Le Syndicat mixte de gestion du Salagou s'est fixé comme objectifs de développement social, culturel et économique :

- l'étalement de la fréquentation
- la diversification et la complémentarité de l'offre
- la rencontre entre les visiteurs et les acteurs du territoire
- les retombées en terme de développement local

Le groupe de travail «Animation de la vie locale» (Axe 3), souhaite se donner une vision dynamique des richesses patrimoniales du site de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze afin de :

- présenter de manière lisible, imagée, et pédagogique la richesse patrimoniale du Salagou aux visiteurs et aux résidents,
- valoriser l'imaginaire et l'appropriation sensible par les usagers du site du Salagou,
- faire ressortir des priorités d'aménagement, d'offre et de découverte du patrimoine du Salagou.

Un marché public a été proposé par le Syndicat mixte en Avril 2008 pour un délai de réalisation du schéma d'interprétation de 20 jours.



Plan de gestion du Salagou définit en 36 fiches actions (14 lancées en 2007)

Axe 1 : «Gestion de la fréquentation autour du Lac»

- Renforcement des effectifs en saison
- Organisation de l'accueil en camping-cars
- Aménagement du site de la plage de Liausson
- Aménagement du site de la base nautique de Lodève
- Mise en place de sanitaires
- Création d'une signalétique d'information et d'orientation
- Réorganisation de la collecte des ordures et de l'entretien des berges et du plan d'eau

Axe 2 : «Gestion du grand espace : espaces bâti, agricole et naturel»

Préservation du paysage

- Elaboration d'une charte architecturale et paysagère, création d'une ZPPAUP
- Mise en place d'un protocole de suivi de la qualité des eaux du lac

Axe 3 : «Animation de la vie locale»

- Création de groupes d'échanges entre les acteurs locaux (les 3 commissions + rencontres avec les socio-professionnels habitants le site)
- Développement de la randonnée pédestre
- Règlementation et aménagements pour la pêche
- Développement et promotion des animations sportives et culturelles
- Initiatives pour la découverte des patrimoines - schéma d'interprétation du patrimoine

Les actions prévues pour 2008

Plusieurs aménagements sont prévus pour créer une bande de tranquillité, réservée à la circulation douce (piétons, cyclistes, baignades) :

- A Liausson et à la Roque : fermeture de l'accès motorisé aux berges (sauf mises à l'eau) par la pose de plots et création parallèle de 2 parkings
- Requalification des 3 mises à l'eau au parking des Vailhès, à la station de pompage d'Octon et à la presqu'île de Rouens
- Mise en place de sanitaires type toilettes sèches
- Création d'aires de camping cars sur les secteurs d'Octon et de Clermont-l'Hérault
- Implantation de panneaux d'entrée de site «bienvenue sur le site classé du Salagou et de Mourèze» sur toutes les voies d'accès départementales
- Requalification de la base de loisirs de Lodève

La Charte architecturale, urbanistique et paysagère du Salagou

Le CAUE de l'Hérault a rédigé de 2006 à 2007 un guide de recommandations architecturale et urbanistique du Salagou qui fixe des normes en terme de construction ou réhabilitation de maisons individuelles et d'extension de villages. Le Syndicat élabore en 2008 le volet paysager de la charte.

Charte paysagère du site classé du Salagou et du cirque de Mourèze

Il s'agit de caractériser les valeurs paysagères qui ont valu classement du site, d'en étudier l'évolution et de dégager les enjeux paysagers : atouts, fragilités et les risques de perte de qualité pour chaque unité paysagère.

Pour assurer une vision transversale et intégrée du paysage, le Syndicat a recruté une équipe pluridisciplinaire qui a traité :

- Les enjeux esthétiques liés à l'image : perte de la variété des couleurs avec le recouvrement des affleurements rocheux (ruffe, dolomie) par la dynamique végétale et les reboisements, l'arrachage de la vigne...
- Les enjeux naturalistes liés à la biodiversité : dynamique végétale vers la fermeture des milieux, perte de la biodiversité, risques de pollution, qualité de l'eau, enjeux faunistiques,...
- Enjeux liés à l'économie, notamment agricole : déprise agricole, développement de la friche, évolution des pratiques culturelles, difficulté d'accès à la propriété...

Ce projet ne doit pas être perçu au même titre que le schéma directeur du Pays d'Herault car les échelles d'intervention sont différentes mais complémentaires.

Il est par contre regrettable que le marché public de ce schéma ait été lancé si tôt, en même temps que le schéma directeur du Pays d'Herault.

N'aurait-il pas été plus cohérent de réaliser le schéma du Salagou à la suite du schéma directeur sur l'ensemble du Pays d'Herault ?

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008

Associations

Le milieu associatif, très actif sur le territoire du Pays, est indéniablement un groupe d'acteurs essentiel à prendre en considération dans le domaine du patrimoine. Environ une cinquantaine d'associations liées au patrimoine ont été recensées par le Pays Coeur d'Hérault, dont la plupart sont présentes sur les secteurs du Lodévois et du Clermontais. Parmi cette liste présentée ci-dessous, il est intéressant de se pencher sur la démarche exemplaire des associations du patrimoine du Clermontais, qui travaillent en étroite collaboration avec la Communauté de communes du Clermontais.

Liste des associations liées au patrimoine recensées par le Pays Coeur d'Hérault

Siège	Nom
Aspiran	Arauris
	Groupe Mémoire
Aumelas	Les Amis du Château d'Aumelas
Cabrières	Les Amis de St-Martin des Crozes
	Les Amis du Mas Roujou
	Mine de Pioch Farrus
Castelnau de Guers	Les Amis de Cabrières
Ceyras	Le Patrimoine culturel Ceyradais
Clermont-l'Hérault	GREC
	Valeur et Patrimoine Clermontais
La Couvertoirade	Les Amis de la Couvertoirade
La Vacquerie	CIELM
	Cantercel
	KERMIT
Le Bosc	Les Ruffes
Le Caylar	Capitelle
	Restauration et sauvegarde du Patrimoine du Caylar
	CPIE Causse Méridionales
Le Cres	M.A.S. Les Terres Rouges
Les Plans	APPREL
Liausson	Les Amis du Mont Liausson
Lieurancabrières	Foyer Rural

Lodève	CEPAV
	Groupe Archéologique de Lodévois
	Les Amis du Lodévois
Montpellier	GRAPP
Nébian	Les Amis du Patrimoine Nébianais
Octon	APPO
	La Manufacture des Paysages
Paulhan	Groupe Mémoire
	Les Amis de Paulhan
Péret	Les Amis de Notre-Dame des Buis
	Nature et Culture
Sète	SPNLR
Soubès	Sauvegarde du Patrimoine et Environnement de Soubès
Soumont	Prieuré St-Michel de Grandmont
St-André de Sangonis	Sauvegarde du Château de Lauzières
St-Guilhem-le-Désert	Arts et Traditions Rurales
	Musée du «Village d'Antan»
	Musée Lapidaire de St-Guilhem
St-Jean-de-Fos	Musée de Poteries de Terre Vernissée
St-Maurice-Navacelles	Grand Site de Navacelles
St-Privat	Matorral
Villeneuve	Les Amis de Villeneuve

Regroupement CAPAC des associations du Clermontais

Depuis de très nombreuses années, sous l'égide de la Communauté de communes du Clermontais, les associations qui se réclamaient de la protection et de la valorisation de leur patrimoine local, se réunissaient régulièrement pour évoquer leurs problèmes communs.

Aussi en janvier 2007, une association «Les Amis du Patrimoine Nébianais» a proposé un regroupement et une coordination sous le vocable «CAPAC».

Les thèmes traités sont les suivants :

- Education
- Communication
- Manifestations
- Connaissances
- Représentation
- Projets
- Archéologie locale
- Internet
- Inventaire
- etc,...

CAPAC, une démarche exemplaire dans la coordination entre une collectivité locale et un groupement associatif

Bilan acteurs

Région et Département

- Partenaires fondamentaux pour aides techniques et financières.
- Séparation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel : prévoir une passerelle entre «Patrimoine» et «Environnement».
- Département propriétaire de sites patrimoniaux importants sur le territoire : Salagou, Villeneuve, Castellas de Montpeyroux,...

Lodévois-Larzac et Lodévois

- Lodévois-Larzac : exemplaire en matière de patrimoine (Charte et CPIE, complémentarité de ces structures).
- Octobre 2008 : regroupement des Communautés de communes du Lodévois-Larzac et du Lodévois : étendre les compétences et actions patrimoniales du Lodévois-Larzac sur l'ensemble de la future Communauté de communes.
- Ville d'Art et d'Histoire de Lodève : label de valorisation du patrimoine, notamment pour la population locale. Prévoir de travailler en complémentarité avec le futur projet de création d'un Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle du Pays Coeur d'Hérault, notamment pour la mise en place du futur Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine.

Clermontais

- Nombreuses actions intéressantes concernant le patrimoine (Communauté de communes du Clermontais, Syndicat Mixte du Salagou, regroupement CAPAC des associations patrimoniales présentes sur le Clermontais).
- Collaboration exemplaire entre le regroupement CAPAC et la Communauté de communes du Clermontais.
- Pas de compétence patrimoine au sein de la Communauté de communes, les actions patrimoniales sont prises en charge par la chargée communication.

Vallée de l'Hérault

- Approche touristique du patrimoine (Opération Grand Site, Office de Tourisme intercommunal actif).
- Vision un peu restrictive du patrimoine (ex : inventaire seulement du patrimoine bâti public non protégé).
- Peu d'actions effectuées sur l'ensemble du territoire (omniprésence du Grand Site de St-Guilhem).
- Peu d'associations patrimoniales également recensées.